



# République Française

## Département de la Charente-Maritime

### Vals de Saintonge Communauté

Conseil Communautaire du 1 juin 2026

## **Objet : Élections professionnelles - Détermination du nombre de représentants dans les instances paritaires (CST - F3SCT)**

Numéro de délibération : CC2026\_121

L'an deux mille vingt six, le un juin, le Conseil Communautaire de Vals de Saintonge Communauté, dûment convoqué le 26 mai 2026, s'est réuni en séance plénière à Salle de l'Alliance à Essouvert sous la présidence de Mme Françoise MESNARD, Présidente de Vals de Saintonge Communauté.

### **Délégués présents :**

Francine CHENU, Jean-Luc JOUVE, Nadine BUREAU, Frédéric BAUDOIN, Yvette Sylvie FERRER, Bruno SOGUES, Stéphane CHEDOUTEAUD, Jeannine PASCHE, Alain CHUTEAU, Alain BILLAUD, Jean-Claude CAILLAULT, Gilles VENNÉ, Jean-Luc PATCINA, Gwendoline CAQUINEAU, Laurent RIGLET, Annie POINOT-RIVIERE, Cosette GUSTAVE, Eric MEHDAOUI, Vanessa BOUTHIER, Christine VERNON, Pierre GABRIELLI, Loëtitia PELLIER, Guillaume BORDRON, Jérôme CAILLAUD, Stéphanie GRIMAUD, Marie-Noëlle SURAUD, Géraldine DUPAS, Yves-François SCARINGELLA, Philippe HARMEGNIES, Eric PENAUD, Jean ROULLIN, Manon CANTI, Jacques TROUVAT, Henri AUGER, Dominique BERNAZEAU, Christelle BERNARD, Pascal SAGY, Emmanuelle CAIVEAU, Mathieu RENDU, Marie-France GORON, Thierry GOUJEAUD, Olivier FOUCHE, Serge BERNET, Jacky RAUD, Alain INGRAND, Thierry ADONIS, Michel PELLETIER, Nadine BRUN, Frédéric BRUNETEAU, Roseline GICQUEL, Gilles VIGNET, Joël WICIAK, Kévin NICOLAS, Frédéric PINSONNEAU, Daniel DARDILLAT, François ROUSSELOT, Michel FILLEUL, Clément PIOCHAUD, Ludmina DEPPEZ, Remi MARBOEUF, Patrick XICLUNA, Sylvain MARCHAL, Gérard BIELKA, Jean-Michel MANCEAU, Frédéric MICHEAU, Sylvie SABOUREAU, Pierre DENECHERE, Patrick BOUILLON, Dominique BOUIN, Bruno MAPAL, Valérie FLOCH-RUJU, Bruno POMMIER, Sylvette GEOFFROY, Dominique SEYFRIED, Jérémie VAQUETA, Gaëlle GUIBERTEAU, Corinne ETOURNEAU, Françoise MESNARD, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Jean MOUTARDE, Jocelyne PELETTE, Philippe BARRIERE, Marylène JAUNEAU, Cathy RULLAUD-MICHEL, Laurent FLAMENT, Michel LAPORTERIE, Mathilde MAINGUENAUD, Frédéric EMARD, Erwan CHARLES, Annie PEROCHON, Sylvie PERRIER, Sylvie POUILLET, Jean-Michel PIOLOT, Pascal MARTINEAU, François PINEAU, Michel LALAIZON, Jean-Claude GODINEAU, Sylvain ALBRECHT, Francette GUICHARD, Herve DE LARQUIER, Jacques GOGUET, Danielle PERTUS, Christelle MARCHET, Antony MATTIUZZO, François BOURGEOIS, Pierre TEXIER, Fabrice RENAUD, Julien GOURRAUD, Sylvie BARRAUD KEROLLE, Suzette MOREAU, Julien BLASAC, Brigitte DAVID, Marie-José TRICHET, Bastien CHAPACOU, Florence BARBE, Jean-Claude MARTEAU, Marina GALLOIS

### **Absents excusés ayant donné procuration :**

François PASQUET donne pouvoir à Stéphane CHEDOUTEAUD  
Jean-Jacques MENAGER donne pouvoir à Loëtitia PELLIER  
Didier BOREL donne pouvoir à Gwendoline CAQUINEAU  
Rachel DRON donne pouvoir à Sylvain MARCHAL  
Denis PETONNET donne pouvoir à Cyril CHAPPET  
Jacques CASTAGNET donne pouvoir à Myriam DEBARGE  
Laurent BOUILLE donne pouvoir à Pierre DENECHERE  
Didier DAUNIZEAU donne pouvoir à Christelle BERNARD

Envoyé en préfecture le 08/06/2026

Reçu en préfecture le 08/06/2026

Publié le 08/06/2026

ID : 017-200041689-20260601-CC2026\_121-DE



Patrice FOUCHER donne pouvoir à Géraldine DUPAS

Envoyé en préfecture le 08/06/2026

Reçu en préfecture le 08/06/2026

Publié le 08/06/2026

ID : 017-200041689-20260601-CC2026\_121-DE



**Absents :**

Cédric TRANQUARD, Béatrice GEAY, Bernard GOURSAUD, Germain HENNION, Vincent GINDRAU, Thierry BROSSARD, Sophie BELLEBEAU, Annie HILLAIRET, Thierry GIRAUD, Frederic RASSE, Sylviane DORNAT, Philippe MERCIER

**Secrétaire de séance :**

Stéphane CHEDOUTEAUD

Assistaient à la séance : ROSIER Renaud

GUIBERTEAU Cécilia

GENEAU David

GROLEAU Karine

HOUET Patricia

REGNAULT Pierrick

**Nombres de membres :**

En exercice : 139

Quorum : 70

Présents : 118

Votants : 127

Pouvoirs : 9

**Publication (affichage) ou notification du :**

## Élections professionnelles - Détermination du nombre de représentants dans les instances paritaires (CST - F3SCT)

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment les articles L.251-5 et suivants, ainsi que ses articles R. 252-30 et suivants,

Vu le décret n° 2017-1201 du 27 juillet 2017 relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la Fonction publique territoriale, pour la mise en place du Conseil Social Territorial (CST) et de la Formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (F3SCT) est instituée dans chaque collectivité,

Vu l'arrêté interministériel du 2 juillet 2025 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique au 10 décembre 2026,

Considérant qu'un CST doit être créé dans chaque collectivité ou établissement public employant au moins 50 agents ;

Considérant qu'une Formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail est instituée dans chaque collectivité ou établissement public employant au moins 200 agents ;

Considérant que l'effectif apprécié au 1er janvier 2026 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de **347** agents dont 21,90 % d'hommes (76) et 78,09 % de femmes (271),

Considérant que dans la fourchette d'effectifs situé entre 200 et 999, le nombre de représentants titulaires des organisations syndicales peut être compris entre 4 et 6,

Il appartient à l'organe délibérant, au moins 6 mois avant la date du scrutin, de déterminer, après consultation des organisations syndicales, le nombre de représentants du personnel, le nombre de représentants de l'employeur, et le recueil de leur avis.

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire :

- de fixer à 5 le nombre de représentants titulaires du personnel (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants),
- d'acter le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants,
- d'autoriser le recueil de l'avis des représentants de la collectivité.

Adopté à l'unanimité.

- Pour : 127
- Contre : 0
- Abstention : 0



Ainsi fait et délibéré, les jours et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme.

Fait à Saint-Jean-d'Angély,  
Le 3 juin 2026

Le secrétaire de séance,  
Stéphane CHEDOUTEAUD

La Présidente de Vals de Saintonge Communauté  
Françoise MESNARD

